

militaire. Mais le ministère est disposé à tenir compte également d'un système de défense navale.

Sur le littoral canadien, on trouve en grand nombre des hommes admirablement aptes à constituer une défense navale et on espère pouvoir, à une date rapprochée, inaugurer un système d'entraînement qui mettra ces hommes en état de prendre part à la défense en cas de nécessité.

J'appelle l'attention de la Chambre sur le fait que nous avons refusé d'assumer l'attitude qu'on nous demandait de prendre et d'avoir des forces militaires relevant directement du ministère de la Guerre, et que nous avons insisté sur le maintien de notre autonomie en cela comme en toute autre chose.

La même question s'est présentée en 1907 au sujet d'une motion proposée, par le Dr Smartt, de la Colonie du Cap, motion que le représentant de Grey-nord a mentionnée il y a un instant. Il est bon que je cite la motion du Dr Smartt, et vous aurez la raison de notre dissentiment. La motion était ainsi conçue:

Cette conférence, reconnaissant l'immense importance des services rendus par la marine pour la défense de l'empire et la protection du commerce, et l'importance capitale de maintenir la marine dans le meilleur état d'efficacité, considère qu'il est du devoir des possessions d'outre-mer de contribuer au maintien de la marine dans la mesure déterminée par les législatures de ces possessions—cette contribution devant prendre la forme d'un don en argent, de l'établissement d'un système de défense navale ou de tels autres services et de la manière qui seront décidés après consultation avec l'amirauté et qui seront le plus d'accord avec les diverses circonstances.

Il y avait plusieurs raisons qui m'empêchaient, pour ma part, d'accepter cette proposition, mais l'unique motif qui se rattache au présent débat—je l'ai mentionné l'autre soir—c'est qu'elle entraînait immédiatement cette jeune nation dans l'engrenage de la défense militaire et navale de la Grande-Bretagne. Aussi pour les considérations que je mentionnerai plus loin, j'ai cru que cela ne devait pas avoir lieu. L'an dernier, on s'en souvient, les députés de la gauche m'ont beaucoup reproché l'attitude que j'ai prise dans cette circonstance. J'en ai entendu qui disaient que c'était un jour de tristesse et d'humiliation pour le Canada que celui où le premier ministre avait refusé d'appuyer de son vote la motion du Dr Smartt.

Quelques VOIX: Très bien, très bien.

Sir WILFRID LAURIER: Les membres de l'opposition se réjouissent trop vite, et je leur dirai pourquoi dans un instant. Les reproches qu'on m'adressait ne m'ont pas troublé parce que j'avais conscience d'avoir raison et que je savais qu'un jour viendrait où mon attitude serait justifiée

Sir WILFRID LAURIER.

même sur le parquet de la Chambre. Ce jour a lui; il a lui plus tôt que je ne m'y attendais, il a lui lorsque le chef de l'opposition a proposé sa motion et prononcé son discours.

Je dois de la reconnaissance à mon honorable ami qui a adopté les idées que j'énonçais dans cette circonstance et que j'affirme de nouveau aujourd'hui. Je ne crois pas devoir le remercier de ses bonnes intentions; à mon avis, il n'en a pas eu, mais je lui exprime ma plus profonde gratitude pour sa conduite et je citerai ses propres paroles, et je lui signalerai pour quoi je lui dois de la reconnaissance et de quelle manière il a adopté la politique même que j'ai prônée en 1902 et en 1907.

En proposant sa motion, il a fait une hypothèse bien naturelle de sa part, car il parlait de ce qu'il ferait s'il était au pouvoir. Il y pense depuis longtemps, je le sais, et il sera peut-être obligé d'y penser encore pendant quelque temps; mais en tout cas, il est légitime de sa part de passer en revue ces grands problèmes publics comme s'il était au pouvoir et s'il avait les obligations qui reposent aujourd'hui sur mes faibles épaules. L'honorable député (M. R. L. Borden) disait:

Quant à moi, il me semble que notre devoir est tout tracé: si elle en prend les moyens, l'administration saura si les circonstances dans lesquelles se trouve en ce moment l'empire sont graves ou non en ce qui a trait à la défense navale. Si nous étions au pouvoir, nous nous offorcerions d'obtenir sur cette question une réponse simple et claire, et si cette réponse, basée sur le rapport du gouvernement de la mère patrie et des experts de l'amirauté, comportait, comme je le pense, la nécessité d'une action prompte et effective de la part de ce pays, je demanderais au Parlement de voter l'aide que les circonstances commanderaient et, faute par le Parlement d'y consentir, je m'adresserais au peuple.

Nobles sentiments. Je n'ai pas un mot de blâme à porter; sentiments sages, politique sage. Est-ce que mon honorable ami le chef de l'opposition ne nous dit pas ici en autant de mots que s'il avait été au pouvoir, il ne serait pas empressé à offrir deux dreadnoughts comme il le voulait l'année dernière. Le moment est maintenant arrivé pour mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre d'applaudir. L'année dernière, mon honorable ami le chef de l'opposition, n'étant pas renseigné, ne connaissant aucunement l'état des affaires, voulait en toute hâte que le Parlement votât \$25,000,000 pour l'achat de dreadnoughts en cas de guerre. Mon honorable ami ne savait pas s'il y avait danger de guerre ou non mais tout de même il voulait offrir des dreadnoughts et ses amis le suivirent. Mais aujourd'hui le chef de l'opposition dit à ses mêmes amis qu'ils n'auraient pas dû accepter son avis de l'année dernière, et qu'il aurait dû lui-